

## R A P P O R T

104e session du Conseil Exécutif de l'Unesco  
(24 avril - 9 juin 1978)

---

Le cycle biennal des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Unesco règle le rythme de travail de l'Organisation et de ses organes. Ainsi chaque session du Conseil exécutif aborde certains thèmes majeurs à une cadence bien déterminée. La session de printemps des années paires, c'est-à-dire des années où la Conférence générale se réunit, est probablement la plus importante du cycle. C'est à cette occasion que le Conseil examine le projet de plan à moyen terme (ou sa révision) et surtout le projet de programme et de budget pour le prochain biennium. A cette session, il élabore aussi des propositions concernant l'organisation de la prochaine Conférence générale. Il aborde, en outre, pratiquement toutes les grandes questions dont la Conférence générale sera saisie. Dans un certain sens, il s'agit d'une répétition générale avant le grand "happening" qu'est la Conférence générale elle-même. A sa session qui précède immédiatement la Conférence générale, les parties les plus importantes du scénario de la Conférence sont une dernière fois répétées.

La 104e session du Conseil s'inscrivait tout à fait dans cette tradition. Elle a été longue et laborieuse. Elle a duré six semaines, sept même, si l'on ajoute les réunions du Bureau et du Comité spécial qui ont eu lieu la semaine précédant l'ouverture de la session; plus de 80 points étaient à l'ordre du jour. Grâce à la présidence efficace de L. Martin (Royaume-Uni), ce marathon se termina à l'heure prévue et sans trop de séances de nuit. L'atmosphère générale était bonne, malgré quelques petits orages. La preuve en est que toutes les décisions importantes ont été adoptées par consensus, et pourtant presque tous les sujets

- 2 -

brûlants se trouvaient à l'ordre du jour: droits de l'homme, désarmement, Chili, Israël, mass media, etc.

L'organisation des travaux était analogue à celle de la dernière session du Conseil. Outre les organes traditionnels (Bureau, Commission du programme et des relations extérieures, Commission financière et administrative, Comité spécial, Comité des organisations non gouvernementales), plusieurs groupes de travail furent créés pour préparer les décisions concernant les sujets les plus difficiles. Tenant compte du nombre des membres du Conseil, cette méthode de travail s'impose et a fait ses preuves. Elle a toutefois le désavantage de ne pas permettre à tous les membres du Conseil de prendre effectivement part à la prise de décisions sur tous les sujets importants. Car ceux qui ne sont pas invités à participer à certains de ces groupes de travail se voient placés devant des textes qui, étant le résultat de négociations au sein du groupe de travail concerné, sont normalement adoptés par consensus. Et il est difficile de rouvrir le débat sur des textes qui représentent déjà un équilibre assez délicat. Il est souvent encore plus difficile de s'opposer à un consensus que de voter non s'il y a vote. Si le consensus a le grand mérite d'éviter que des textes tout à fait inacceptables soient imposés à une minorité, il oblige pourtant très souvent à faire des concessions qui peuvent aller assez loin.

La méthode des groupes de travail risque donc de défavoriser les membres du Conseil qui n'ont pas à leur disposition plusieurs suppléants ayant une connaissance intime des questions traitées et l'expérience des travaux du Conseil (je pense à ceux qui ne disposent pas d'une Délégation permanente importante).

Je me concentrerai, dans cette partie du rapport, sur les points majeurs traités en séance plénière. En ce qui concerne certaines questions de détail, elles sont contenues dans les rapports (Annexes 1 et 2) de mes suppléants: Mlle Hofer et M. Pahux, que je remercie ici de leur collaboration très efficace. M. Müller, Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco, a

participé à la session lorsque le Conseil examina le projet de programme et de budget. J'en étais content, car il me paraît souhaitable que le Secrétaire général de la Commission nationale ait la possibilité de suivre d'assez près les travaux du Conseil, notamment les questions ayant trait au programme.

#### I. Rapport oral du Directeur général

Comme d'habitude, le Directeur général présenta, au début de la session, un rapport oral sur l'activité de l'Organisation depuis la dernière session.

Tout d'abord, il rendit compte des nombreuses visites officielles qu'il avait faites ces derniers mois. De ce qu'il dit de sa visite en Suisse, en mars, on pouvait déduire qu'il avait beaucoup apprécié la façon dont il avait été reçu, ainsi que l'esprit qui avait régné à l'occasion des entretiens de Berne et de Zoug. Il a souligné le travail sérieux de la Commission nationale qu'il a suivi à l'occasion de son Assemblée générale à Zoug. Il a raconté aussi en détail son vol en hélicoptère qui lui a visiblement causé beaucoup de plaisir.

Le Directeur général rendit également compte de quelques grandes conférences intergouvernementales, notamment celle des Ministres de l'éducation des Etats membres arabes et celle de Bogota qui réunissait des Ministres de la culture de l'Amérique latine.

En rapport avec ces conférences, il parla longuement des attaques de la presse dont l'Unesco fut, une fois de plus, l'objet à l'occasion de la Conférence de Bogota. Il parla même d'une vraie campagne contre l'Unesco. Ce passage de son exposé révélait une fois de plus l'attitude ambiguë qu'il adopte à l'égard des mass media. D'une part, il affirmait que "l'Unesco est pour la liberté totale de la presse", s'empressant d'ajouter, d'autre part, que "la liberté ne peut pas être à sens unique et qu'il ne peut exister de discrimination dans ce domaine". Il souligna aussi que "les

- 4 -

monopoles de la presse et des mass media en général constituaient une entrave à la liberté; qu'il y avait abus de liberté par les monopoles".

Le Directeur général informa ensuite le Conseil qu'Israël avait arrêté les fouilles à Jérusalem mais que d'importants travaux étaient poursuivis dans les quartiers arabes.

Il se félicita de l'importance croissante que prennent les grands programmes scientifiques intergouvernementaux. A ce sujet, il souligna le rôle de la Commission océanographique intergouvernementale pour laquelle certains Etats membres ont versé des contributions volontaires de un million et demi de dollars au cours de l'exercice 1977-1978. Dans ce contexte, il souleva le problème de l'exclusion de l'Afrique du Sud, qui sera soumis à la prochaine session de la Conférence générale.

Abordant les questions financières et administratives, il informa le Conseil que les Etats-Unis avaient un arriéré de 37 millions de dollars de leur cotisation. De ce fait, il a demandé aux Etats membres qui ont consenti des prêts sans intérêt à l'Organisation de reporter l'échéance du remboursement de ces crédits jusqu'à la fin de l'année 1978. Il a également freiné l'exécution du programme et l'engagement de personnel. Puis il a fait allusion aux problèmes que lui causait le taux de change du dollar, tout en soulignant qu'il avait l'intention de continuer à compenser autant que possible ces pertes de change par des économies. (Des économies substantielles, en effet, réalisées surtout grâce au fait que le Directeur général laisse vacants des postes au Secrétariat, ce qui ne va pas sans créer des difficultés dans l'exécution du programme.)

Parlant de la préparation du projet de programme et de budget 1979-1980 (20 C/5), il insista sur la charge de travail très lourde pour le Secrétariat que représente la préparation de ce document. Dans ce contexte, il s'est plaint assez amèrement de certains de ses collaborateurs, ayant été amené à récrire lui-même de longs passages de ce document. Cette attaque contre le

personnel était assez surprenante.

Dans leurs interventions au sujet de ce rapport, presque tous les membres du Conseil ont parlé du problème des mass media. Non seulement les membres des pays socialistes, mais aussi un bon nombre de membres des pays en voie de développement se sont déchaînés contre les moyens de grande information et notamment contre les monopoles de la communication. Des expressions telles que "campagne colonialiste et impérialiste", ou la définition des monopoles de l'information comme "subtile forme de néocolonialisme", "d'abus de liberté", etc. étaient souvent reprises. Il est évident que les attaques de la presse contre l'Unesco irritent les ressortissants des pays en développement qui tiennent à l'Organisation et fournissent aux membres des pays socialistes les meilleurs prétextes pour faire adopter des textes visant à restreindre la liberté de la presse.

De mon côté, je me suis référé à la visite du Directeur général dans notre pays et à l'importance que représentait pour l'Organisation les liens personnels entre le Directeur général et les Etats membres. Parlant du problème des mass media, j'ai admis qu'il y avait des journalistes irresponsables, mais qu'il serait dangereux de tirer de cas particuliers des conséquences visant à réduire la liberté de la presse qui est un des principes fondamentaux de notre constitution.

## II. Préparation de la 20e session de la Conférence générale

Lors de sa dernière session, le Conseil avait confié à son Bureau la tâche d'élaborer, en tant que groupe de travail, des propositions au sujet de la préparation de la prochaine session de la Conférence générale. Le Bureau s'était réuni à deux reprises afin de formuler ses propositions. Parmi celles-ci figurait un certain nombre de questions mineures comme, par exemple, celle concernant le nombre de commissions de programme. Mais deux

questions majeures sont ressorties des délibérations du Bureau: la première concernant le "Groupe de rédaction et de négociation", la deuxième, la fonction même de la Conférence générale qui éprouve de plus en plus de difficultés d'accomplir réellement sa tâche et surtout d'examiner effectivement le projet de programme et de budget qui lui est soumis. C'est pour cette raison que le Bureau a proposé au Conseil d'inscrire un point particulier à l'ordre du jour de la prochaine conférence: "Méthodes de travail de la Conférence générale".

Le Conseil entérina pratiquement sans débat les propositions concernant les questions mineures. Il revint à la pratique antérieure à la session de Nairobi de prévoir cinq et non trois commissions de programme. La seule question qui donna lieu à de longues discussions fut celle qui se rapporte au Groupe de rédaction et de négociation. Personne ne mit sérieusement en doute l'opportunité de constituer à nouveau cet organe qui avait tant contribué au succès de la Conférence de Nairobi. Toutefois, toute une série de questions surgirent: Qui renvoie les questions à ce Groupe? Quelles sont ses méthodes de travail, notamment ses relations avec la plénière de la Conférence et quel est son calendrier? Quelle est la qualité de ses membres? Visiblement, la majorité des intervenants craignait que le Groupe ne court-circuite les débats de la Conférence et n'escamote les problèmes importants. Ils souhaitaient donc que tous les problèmes soient discutés soit en plénière soit en commission, avant d'être renvoyés au Groupe. Je comprends personnellement ce souci et je pense également qu'il ne serait pas de bonne politique de renvoyer les points les plus délicats directement au Groupe de rédaction et de négociation sans débat préalable. Dans le psychodrame que représente une conférence générale, il faut des moments de crise!

Le Conseil adopta finalement des propositions concernant ce Groupe qui sont presque identiques à celles qui prévalaient à Nairobi. Sa composition est identique. Théoriquement, ce sont des Etats membres qui sont élus mais, pratiquement, ce sont des

- 7 -

personnes qui sont désignées pour y siéger. Toutefois, contrairement à la Conférence de Nairobi, ces membres pourront être assistés par un suppléant et même être remplacés "dans des circonstances exceptionnelles". Les questions que le Groupe devra traiter lui seront renvoyées par le Bureau de la Conférence générale, soit sur proposition du Conseil exécutif, soit à la demande de la séance plénière ou d'une commission à composition plénière. Le Conseil a retenu un certain nombre de points généraux qui feront l'objet du débat de politique générale et qui seront ensuite renvoyés au Groupe de rédaction et de négociation (nouvel ordre économique international; contribution de l'Unesco à la paix, à la promotion des droits de l'homme et à l'élimination du colonialisme et du racisme; désarmement; rapport de la Commission internationale d'étude sur les problèmes de la communication; contribution à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement). Le Groupe devra terminer ses travaux dans des délais permettant à la plénière de disposer de suffisamment de temps pour discuter et approuver ses propositions, c'est-à-dire au moins dix jours avant la clôture de la Conférence.

Il est certain que l'efficacité de ce Groupe dépendra dans une très large mesure de la qualité de ses membres et tout particulièrement de son président. Pour le moment, la question de sa composition est encore entièrement ouverte et on ne voit pas se profiler une personnalité telle que l'Ambassadeur Boissier-Palun, qui avait dirigé avec tant de succès les travaux du Groupe à Nairobi.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la 20e session de la Conférence générale, rien de très particulier n'est à signaler. Il contiendra plus de 111 points.

III. Examen du Projet d'ajustements au Plan à moyen terme (20 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 1979-1980 (20 C/5)

Dans sa présentation orale de ces deux documents, le Directeur général s'est, dans l'ensemble, borné à développer ce qui est contenu dans ses introductions à ces documents. Trois points méritent d'être mentionnés:

1. L'accent mis dans le secteur de l'éducation sur des études prospectives et la liaison entre l'éducation et le travail;
2. L'accent mis sur une meilleure intégration des organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre des programmes scientifiques;
3. La question du plafond budgétaire qui restait ouverte au moment de cette session, attendu que ce n'est pas possible de prévoir le taux de change du dollar par rapport au franc français qui détermine le chiffre du plafond.

Le Conseil a procédé à l'examen de ces volumineux documents, d'abord d'une manière générale en plénière, ensuite chapitre par chapitre dans la Commission du programme et des relations extérieures ainsi que dans la Commission financière et administrative. On a pu constater que les membres du Conseil accueillent favorablement ce projet de programme lorsqu'ils en discutaient les grandes lignes en séance plénière, mais formulaient un assez grand nombre de critiques lorsqu'ils l'examinaient en détail dans les commissions.

En général, le Conseil a été assez satisfait de la nouvelle présentation du programme. Rappelons à ce sujet que ce projet de programme est le premier à être conçu comme tranche d'un plan à moyen terme. En effet, la Conférence générale de Nairobi (1976) a adopté un premier plan à moyen terme (1976-1981), élaboré à partir d'un tableau d'objectifs tel qu'il avait été défini par la 18<sup>e</sup> session de la Conférence générale (1974).



Le Conseil a approuvé l'amorce d'une évaluation systématique de l'exécution du programme car, pour la première fois, ce programme contient des paragraphes définissant "les résultats attendus" des activités proposées. Il a toutefois critiqué les formulations trop générales de ces "résultats attendus".

La présentation actuelle du programme est le fruit d'un compromis car il est articulé par secteurs et, à l'intérieur de ces secteurs, par objectifs, tandis que le plan à moyen terme qui le régit est construit sur la base des objectifs. Il est à prévoir que le prochain projet de programme et de budget sera également articulé par objectifs, ce qui le rendra plus cohérent et permettra d'éviter les innombrables répétitions qui se trouvent dans le document actuel.

Les membres du Conseil ont constaté que le 20 C/5 correspondait aux directives formulées à la dernière session de la Conférence générale et par le Conseil exécutif. Si beaucoup de membres se sont félicités de ce programme, on pouvait pourtant sentir une certaine déception, car l'instauration d'une planification à moyen terme n'a pas (encore?) donné les résultats escomptés, c'est-à-dire une vraie rénovation et, surtout, une concentration effective du programme sur un nombre limité de priorités. Cette déception perçait à travers les critiques traditionnelles: trop de dispersion, trop de mini-projets; trop d'études et pas assez d'action; peu de projets innovateurs. Le secteur le mieux accueilli fut celui des sciences exactes et naturelles, solidement structuré autour des grands programmes (MAB, Programme hydrologique international, etc.) dont chacun est géré par un conseil intergouvernemental. Le secteur des sciences sociales, par contre, semblait être le moins satisfaisant.

Un certain nombre de critiques s'adressaient notamment aux problèmes concernant les droits de l'homme, et plus particulièrement aux études concernant de nouveaux "droits". A ce sujet, le "droit à la différence", tel qu'il apparaît dans le projet de Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, fut contesté,

- 10 -

notamment par M. Gopal (Inde) ainsi que par les membres des pays socialistes. (Il faut donc s'attendre que le débat sur cette question sera rouvert à la Conférence générale.)

Un grand nombre de membres du Conseil se sont félicités du fait que la philosophie jouera un rôle plus important dans le prochain biennium.

Au sujet du budget, on entendit les réserves traditionnelles des membres des pays du Groupe de Genève ainsi que des membres des pays socialistes. Il est à souligner que le Conseil n'avait pas à se prononcer, à cette session, sur la question du plafond budgétaire. Parmi ceux qui auraient souhaité une croissance plus accrue du budget se trouvait, aux côtés d'un bon nombre de pays en voie de développement, M. Garbo (Norvège). En ce qui me concerne, j'ai émis des réserves. Dans sa réponse au débat, le Directeur général n'a pas manqué d'indiquer les économies faites sur leurs contributions par les pays à monnaie forte. La Suisse est, d'après ses indications, le pays qui a le plus profité de ces circonstances.

L'examen dé aillé du programme en commissions a duré plus de quinze jours, avec plusieurs séances de nuit. Il est évidemment impossible de résumer ici ces débats presque interminables où de nombreuses questions de détail furent évoquées. Les rapports des commissions et surtout le document dont il est question au prochain alinéa les reflètent d'ailleurs de manière excellente.

A l'issue de cet examen, un groupe de travail a été constitué, afin d'élaborer les commentaires que le Conseil adresse à la Conférence générale au sujet des propositions du Directeur général. Il s'agit du traditionnel document C/6. Le groupe de travail, dont j'étais membre en tant que président de la Commission financière et administrative, a dû travailler sous pression car il disposait de peu de temps pour s'acquitter de sa tâche. Il eut l'ambition de rédiger un document (104 EX/DR 16) qui, d'une part, aiderait les délégations à la Conférence à s'orienter dans la nouvelle présentation du projet de programme et de budget et,

d'autre part, attirerait l'attention de la Conférence sur les points qui semblent poser des problèmes. En effet, on a constaté depuis longtemps que la Conférence n'est plus en mesure d'examiner sérieusement l'ensemble du volumineux document C/5 et d'avoir une influence réelle sur le programme. Il paraît donc nécessaire qu'elle arrive à se concentrer sur un certain nombre de points particulièrement importants. En voulant relever les points qui paraissent comporter des problèmes, le Groupe a produit un document assez critique mais sans doute utile. Il aurait sans doute pu être encore amélioré et peut-être mieux équilibré, si le Groupe de travail avait disposé de plus de temps pour le rédiger. Les critiques formulées dans ce document ont provoqué un incident regrettable. En effet, le Directeur général, qui n'avait pas participé à l'élaboration du projet du Groupe et qui n'avait pas été consulté par son président, a pris ombrage en lisant les réserves que contenait ce texte. Il faisait savoir qu'il n'était pas prêt à accepter ce texte tel quel, et qu'il demanderait qu'il soit discuté en détail afin de lui permettre de défendre les points critiqués. Comme le Conseil devait terminer ses travaux, le président du Groupe s'est vu obligé de retirer ce texte qui ne fut donc pas mis au vote. Le Conseil le finalisera lors de sa prochaine session. Il est certain que cet incident a laissé un sentiment de malaise auprès d'un bon nombre de membres du Conseil. Les choses se seraient passées autrement, si le document 20 C/5 avait paru dans les délais fixés antérieurement par le Conseil. Malheureusement, il n'est sorti qu'à la veille de la session (certaines versions linguistiques pendant la session), ce qui a non seulement rendu la tâche des membres du Conseil difficile (pratiquement personne ne disposait de commentaires de ses autorités ou de sa Commission nationale) mais encore différé l'examen du 20 C/5. Cet incident montre la très grande susceptibilité de M. M'Bow en face de toute critique.

En ce qui concerne le document 20 C/4, il a été généralement approuvé par les membres du Conseil. Visiblement

il ne pose pas de problèmes. Donnant suite aux décisions prises par le Conseil à sa 103e session, il contient un nouvel objectif (promotion de l'enseignement technique et professionnel) et une présentation remaniée de trois objectifs (extension de la contribution de l'Unesco au développement rural intégré; amélioration de la condition de la femme; développement du rôle de la jeunesse dans l'action éducative, sociale et culturelle).

IV. Droits de l'homme

Voir le rapport de Mlle Hofer en annexe (page 3).

V. Mass media

Comme le Directeur général l'a laissé entendre lors de sa visite à Berne, il a consulté le Conseil sur la procédure qu'il pourrait suivre dans cette affaire, vu qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent d'élaborer un texte de Déclaration sur les mass media "propre à recueillir le plus de suffrages possible". Le Directeur général a fait rapport sur les consultations qu'il a eues avec les milieux concernés sur différents projets. Ayant constaté que des divergences profondes subsistaient, il a posé trois questions au Conseil :

1. Comment interpréter les termes "le plus de suffrages possible"?
2. Serait-il souhaitable d'élargir le contenu de la Déclaration?
3. Faudrait-il la lier aux travaux de la Commission MacBride?

Il ne s'agissait donc pas d'un débat sur le fond de la question. Une large majorité du Conseil fut d'accord de faire un effort supplémentaire afin d'essayer d'élaborer un texte qui puisse être soumis à la Conférence générale. Certains membres ont laissé entendre qu'il serait temps que la Conférence générale se débarrasse de cette question. Les membres des pays socialistes

- 13 -

disaient clairement combien ils tenaient à voir un texte adopté même si ce texte était voté contre l'opposition d'une minorité. L'attitude des membres des pays en voie de développement était très ambiguë. Ils montraient très peu de sympathie pour la presse occidentale et notamment pour les monopoles des grandes agences de presse. Beaucoup de frustrations se faisaient sentir, et le rapport oral du Directeur général, dont il a été question plus haut, n'a pas facilité les choses.

Finalement, un groupe de travail fut créé, afin de soumettre au Conseil un projet de résolution. Ce groupe fut présidé par M. Echeverria (Mexique) et composé de M. Agiobu-Kemmer (Nigéria), M. Garbo (Norvège), M. Koutakov (URSS), M. Muraywid (Syrie), M. Rahnema (Iran), M. Torres (Etats-Unis).

Le texte élaboré par ce groupe et adopté par consensus laisse au Directeur général carte blanche, car il l'invite "à poursuivre ses efforts en vue de rédiger un projet final de déclaration tel qu'il a été défini dans la Résolution 19 C/4.143 et à le communiquer aux Etats membres avant la 20e session de la Conférence générale et, faute de quoi, à soumettre à celle-ci un rapport complet en cette matière et toutes autres propositions qui pourraient sembler nécessaires".

Le Directeur général avait exprimé l'intention d'envoyer fin août aux Etats membres un texte rédigé par lui-même.

Dans mon intervention, j'ai souligné combien ce sujet était explosif et combien l'opinion publique suisse était sensibilisée à ce sujet. Un texte inacceptable pour nous pourrait donc influencer les relations entre l'Unesco et la Suisse. J'ai insisté pour que l'on arrive à ce sujet à un consensus et non à un texte imposé par une majorité à une minorité qui le trouverait inacceptable. J'ai également insisté pour que l'on procède avec beaucoup de prudence et de patience et dit qu'il serait souhaitable que le Directeur général fasse tous les efforts possibles afin de soumettre un texte à la Conférence. Je me suis prononcé contre

l'élargissement du sujet et contre un lien avec la Commission MacBride.

#### VI. Territoires occupés

En application des Résolutions 18 C/13.1 et 19 C/15.1, une mission composée d'experts nommés à titre personnel, a pu visiter les territoires arabes occupés par Israël. Un Suisse, le professeur Pierre de Senarclens (Genève) a fait partie de cette mission, qui a visité Israël du 30 novembre au 9 décembre 1977.

Le document de travail concernant ce point à l'ordre du jour est sorti pendant la session. A la surprise générale, il ne contenait pas de rapport commun de la mission mais des rapports individuels présentés par certains de ses membres. Il y manquait les rapports du chef de la mission, M. Paul Marc Henry, et du professeur de Senarclens. Il y avait donc eu divergence de vues au sein de la mission. Dans sa présentation du document, le Directeur général attira l'attention du Conseil sur les propositions concrètes qu'il fait à la suite des résultats de la mission. Il dit également que la mission s'était trouvée dans l'impossibilité de recueillir toutes les informations nécessaires pour être en mesure de juger objectivement l'ensemble de la situation. Il expliqua qu'il n'avait pas communiqué au Conseil la lettre de couverture de Paul Marc Henry, qui accompagnait les rapports des membres de la mission, parce qu'elle contenait des réflexions personnelles d'ordre politique et non des faits. En ce qui concerne le rapport du professeur de Senarclens, il traite, selon les dires du Directeur général, des aspects juridiques et politiques de la question.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, certains des membres de la mission ont reproché au chef de la mission de vouloir imposer ses vues qu'ils jugeaient trop favorables à Israël. Paul Marc Henry avait rédigé, sur la base des rapports individuels portant sur différents aspects du problème, un rapport

de synthèse. La mission s'était réunie à Paris quelques jours avant la session du Conseil, pendant un jour seulement, afin d'adopter ce rapport. Elle n'a pas réussi à se mettre d'accord dans ce délai trop bref.

Des différents rapports il ne ressort rien de très surprenant. Il y a, évidemment, certains problèmes dans l'enseignement, notamment au niveau secondaire et universitaire. Ces problèmes sont dus à l'occupation militaire qui porte atteinte ipso facto aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Comme le dit un des membres de la mission: "Dans les territoires occupés par les Israéliens, toutes les activités sont conditionnées par le fait de l'occupation... Il est impossible de mettre sur pied des programmes satisfaisants et efficaces en l'absence d'objectifs en matière d'éducation." Il ressort des rapports que la mission a pu se déplacer assez librement mais n'a pu mener d'investigations à Jérusalem. De plus, elle n'a pu avoir aucun contact avec des Palestiniens sans une présence israélienne.

Le débat sur ces rapports était relativement calme. Comme on pouvait s'y attendre, Israël a subi les attaques des membres des pays arabes, qui demandaient, comme M. Khushaim (Libye) ou M. Salim (Jordanie), une présence continue de l'Unesco dans les territoires occupés. L'attaque la plus dure venait probablement de Mme Yang (Chine). A la fin du débat, un porte-parole d'Israël, faisant valoir son droit de réponse, se livra à une polémique très vive contre la mission qui, selon ses dires, est arrivée en Israël sans aucune préparation et ne sachant pas comment établir son programme. Il qualifia certaines critiques à l'égard d'Israël contenues dans ces rapports de "grotesques" et d'"infantiles".

L'Observateur de l'OLP faisait de son côté une déclaration brève et modérée, soulignant le rôle constructif que l'Unesco aurait à jouer dans ce contexte et exprimant le voeu que le Conseil adopte les recommandations du Directeur général.

Ces recommandations du Directeur général se composent d'un vaste programme visant à faire des études plus approfondies sur les

- 16 -

problèmes qui se posent et notamment à aider concrètement les Palestiniens.

Sur proposition de tous les membres africains du Conseil, ainsi que des Arabes modérés et de deux membres de pays socialistes, d'un Asiatique et deux Latino-américains, le Conseil exécutif adopta, par consensus, une résolution qui ne contient aucun jugement à l'égard d'Israël mais qui approuve les recommandations du Directeur général et l'invite à les mettre en oeuvre. Le Directeur général est en outre invité à soumettre un rapport global à la 20e session de la Conférence générale.

Dans mon intervention, après l'adoption de ce texte, j'ai attiré l'attention du Conseil sur le fait, significatif, que pour la première fois un texte concernant Israël a été adopté par consensus au sein du système des Nations Unies. J'ai émis le souhait que les moyens nécessaires soient mis à la disposition du Directeur général pour mettre en oeuvre ces recommandations et que cela puisse se faire en coopération avec Israël. J'ai émis une réserve au sujet du paragraphe 5 de ce texte, où sont citées des résolutions de la Conférence générale que la délégation de la Suisse n'avait pas approuvées.

## VII. Evaluation

La question de l'évaluation est depuis un certain temps déjà à l'ordre du jour du Conseil exécutif. On se souviendra que les délégations suisses aux conférences générales ont, à plusieurs reprises, insisté sur l'importance d'une évaluation continue du programme de l'Organisation. Dans une certaine mesure, une évaluation se fait depuis toujours, à travers les Rapports du Directeur général (doc. C/3) qui sont très détaillés, à travers les "études en profondeur" du Conseil exécutif, etc.

Le Conseil fut saisi d'un document de travail qui contenait des propositions concrètes visant à créer au sein du Secrétariat les instruments nécessaires pour procéder à l'évaluation continue



du programme et de sa mise en oeuvre. Ce document, qui reprenait certaines idées avancées par le Corps commun d'inspection, a été dans son ensemble très bien accueilli par le Conseil, avec enthousiasme même par le suppléant du membre américain.

Selon ces propositions, l'évaluation devrait être étroitement liée à la planification et à la programmation. Après un débat assez intéressant, le Conseil constitua un groupe de travail qui élaborera une résolution détaillée sur la question qui fut adoptée à l'unanimité. Malheureusement, je n'ai pas pu participer à ce groupe de travail, dont le thème m'intéressait particulièrement, parce que je faisais déjà partie du groupe qui s'occupait du projet de programme et de budget.

Dans mon intervention, j'ai insisté sur la nécessité d'une évaluation qui devrait aboutir à des résultats concrets et permettre d'améliorer efficacement le problème. L'approche devrait donc être pragmatique.

L'évaluation d'un programme tel que celui de l'Unesco est évidemment une entreprise complexe et difficile, la plupart des résultats des actions de l'Organisation étant difficilement quantifiables. J'ai souligné l'importance du processus d'évaluation en tant que tel, car il met en marche un processus d'autocritique. J'ai fait remarquer qu'il serait nécessaire d'ajouter des éléments externes à l'évaluation, en soulignant que le Conseil devrait jouer là un rôle important.

Il est à noter que l'évaluation dont il est question concerne le programme ordinaire de l'Organisation. En ce qui concerne les projets exécutés par le PNUD ou par d'autres agences de financement, l'évaluation suit d'autres procédures. Dans ces cas, il y a trois partenaires, comme l'a souligné le Directeur général dans sa réponse au débat. En effet, chaque projet opérationnel est un projet national. Son évaluation pose de ce fait des problèmes particuliers.

VIII. Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies

Faute de temps, le Conseil exécutif n'a pas consacré un très long débat à ce point. Il y reviendra lors de sa 105e session, en octobre 1978. Il n'est pas surprenant que l'on ait pu sentir au cours de ce débat passablement de réticences face à certaines idées concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. La crainte existe de voir s'établir un système trop centralisé où toutes les décisions importantes se prendraient à un niveau purement politique. C'est la raison pour laquelle le Conseil insista, dans la résolution qu'il adopta, sur "la vocation particulière de l'Unesco".

Je n'ai pas pris part au débat car je ne me sentais pas suffisamment informé sur ces problèmes, mais je pense que cette question devrait être suivie à l'avenir avec beaucoup de soin.

IX. Organisations non gouvernementales

Le Conseil avait à s'occuper à cette session du classement des organisations non gouvernementales. Parmi les organisations qui nous intéressent particulièrement, le Conseil mondial de l'artisanat fut admis en catégorie A, tandis que l'Internationale des Amis de la nature, qui espérait être admise directement en catégorie B, n'a obtenu que l'admission en catégorie C.

N'étant pas membre du Comité des ONG, je n'ai pas participé à ses délibérations.

X. Commission financière et administrative

Le rapport de M. Pahux (Annexe2) se réfère à tous les points à l'ordre du jour de la Commission. Je me limite donc à deux points d'ordre général.

## 1. Examen des aspects administratifs et budgétaires du document 20 C/5

Bien qu'un grand nombre de questions aient été posées au représentant du Secrétariat, la Commission n'a nullement contesté les données ou les chiffres contenus dans le document. Elle a constaté que les techniques budgétaires utilisées pour l'élaboration du 20 C/5 étaient conformes aux directives énoncées par le Conseil et que le calcul des montants figurant dans ce document pour tenir compte de l'inflation s'est effectué correctement, selon ces techniques et selon les dernières informations dont le Secrétariat pouvait disposer. A ma surprise, et malgré que certains membres aient trouvé que l'administration de l'Organisation était trop lourde et trop coûteuse, aucune proposition concrète ne fut avancée qui aurait permis de faire des économies et de réduire ainsi le plafond budgétaire. Ce qui paraît signifier que l'on ne pourrait réduire le budget que par des coupures dans le programme.

La Commission a toutefois relevé un point qui pourrait influencer le plafond budgétaire. Elle a estimé qu'une partie au moins des dépenses dites obligatoires - il s'agit de l'utilisation accrue de la langue espagnole - devrait être considérée comme faisant partie de l'accroissement du programme. On se souviendra que la Conférence générale avait donné des directives au Directeur général au sujet de la croissance réelle du budget (6 à 6,8 %).

J'ai été surpris également de la participation extrêmement passive de la part des membres américain et français.

## 2. Modification du Règlement intérieur

Le Groupe de travail dont il est question dans le rapport de M. Pahux (Annexe 2, point 8.1) n'a finalement pas soumis de projet de résolution. Ceci est dû à une opposition très forte de la part des membres de pays en voie de développement, notamment d'Afrique, téléguidés par le Directeur général. En effet, M. M'Bow semble avoir interprété cette initiative comme une expression

- 20 -

de méfiance à son égard, vu que le Règlement était en vigueur depuis la création de l'Organisation et que le paragraphe en cause n'a jamais été remis en question.

\*

Il serait prématuré de vouloir prédire, à la lumière de ce qui s'est passé à cette session du Conseil, comment se déroulera la prochaine session de la Conférence générale. Le Conseil a pu résoudre, à cette session, d'une manière satisfaisante et sans heurts des questions très difficiles. Mais, entre temps a eu lieu à Genève, la Conférence sur le racisme, début septembre vont se rencontrer Begin, Carter et Sadate, un nouveau projet de Déclaration sur les mass media a été distribué... Les vrais problèmes n'apparaîtront donc qu'à la prochaine session du Conseil et surtout à la Conférence générale elle-même.

Ch. Hummel

2 annexes: Rapports de Mlle Hofer  
et de M. Pahux

Beilage IKommission für Programmfragen und Aussenbeziehungen

Das Hauptgeschäft dieser Kommission bildete die Beratung des "projet de programme et de budget 1978-1980" (20 C/5), die im wesentlichen von Minister Hummel und Herrn Mario Müller verfolgt wurde. Die Unterzeichnete nahm an den Diskussionen der übrigen Traktanden der Kommission teil, von denen die wichtigsten, die z.T. auch an der 20. Generalkonferenz zur Sprache gelangen werden, nachstehend kurz zusammengefasst seien:

Beitrag der UNESCO zur Abrüstung

Im Rahmen der Beratungen über die Beziehungen zu den Mitgliedsstaaten sowie anderen internationalen Organisationen gab der Beitrag der UNESCO zur UN-Konferenz über die Abrüstung zu einer ausgedehnten Debatte Anlass. Diese gipfelte in einer mit Konsens verabschiedeten Resolution an die Adresse des Generaldirektors, der sie als Grundlage für seine Intervention an der erwähnten Abrüstungskonferenz benützte. Die über 30 Redner, die sich an der Debatte beteiligten, unterstrichen fast ausnahmslos die spezifische Rolle, die die UNESCO mit ihren Mitteln, d.h. über den Weg der Erziehung im Kampf für den Frieden und gegen den Rüstungswettlauf zu spielen habe, wobei häufig auf Artikel 1 des "acte constitutif" der UNESCO verwiesen wurde: ("l'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en restaurant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations,..."). Ein in den Interventionen häufig wiederkehrendes Thema war ferner die bekannte Forderung, einen Teil des weltweiten Aufwands für militärische Zwecke in den Dienst der Entwicklungszusammenarbeit zu stellen.

Als Beitrag der UNESCO zur Verbreitung des Abrüstungsgedankens ist im Programm-Budget 1979-80 die Durchführung eines "Congrès mondial sur l'éducation en matière de désarmement" vorgesehen.

- 2 -

Dieser Vorschlag basiert auf einer Empfehlung eines Expertenkomitees, das im April 1978 tagte, "pour examiner les obstacles au désarmement et les moyens de les surmonter". Angesichts der finanziellen Implikationen des geplanten Kongresses (budgetierter Aufwand: Dollar 52.600.-), dem ein Paragraph der eingangs erwähnten Resolution gewidmet ist, haben wir uns den von andern Kommissionsmitgliedern zu diesem Punkt geäußerten Vorbehalten angeschlossen.

#### Beitrag der UNESCO an die CNUSTD

Die Erklärungen von Herrn Da Costa, Generalsekretär der CNUSTD, vor dem Exekutivrat, trugen dazu bei, verschiedene Zweifel und Missverständnisse im Zusammenhang mit ~~dieser~~ Konferenz abzubauen. Da Costa definierte die CNUSTD als intergouvernementales Treffen, das nicht über Wissenschaft und Technologie an sich, sondern über ihre politischen, wirtschaftlichen, sozialen usw. Aspekte beraten müsse. Dabei ginge es vor allem darum, die 3. Welt in die Entwicklungsstrategie auf diesem Gebiet einzubeziehen und ihre technologische Abhängigkeit von den Industriestaaten zu vermindern. Was den institutionellen Aspekt der Konferenz angehe, werde nicht eine Neuverteilung der Kompetenzen im internationalen System, sondern eine bessere Koordination der Aktivitäten angestrebt. In den Verhandlungen müssten sterile Konfrontationen zwischen Industrie- und Entwicklungsländern vermieden und "des zones de convergences des intérêts des deux groupes" gefunden werden, deren Diskussion zu konstruktiven Lösungen führen könnte. Die UNESCO sei besonders geeignet, die Rolle des "agent de liaison" zwischen dem System der internationalen Organisationen und den wissenschaftlichen Gemeinschaften zu spielen.

Von den 20 Rednern, die sich anschliessend zum Thema äusserten, wurde durchwegs die aktuelle Bedeutung der Konferenz betont, und Generaldirektor M'Bow wurde in seinen Bemühungen unterstützt, den Beitrag der UNEJCO an die Konferenz noch zu verstärken. So wird in der einstimmig verabschiedeten Resolution des Exekutivrates insbesondere

./.

- 3 -

verlangt,

- dass die internationalen und nationalen wissenschaftlichen Gemeinschaften zu spezifischen Beiträgen aufgefordert werden sollen,
- dass die CNUSTD insbesondere aus den Erfahrungen und Resultaten der grossen intergouvernementalen Programme der UNESCO (MAB, PHI, PICG, COI, UNISIST) Nutzen ziehen sollte,
- dass Wissenschafts- und Technologieprogramme der UNESCO, die zur Realisierung der Ziele und Aktionspläne der CNUSTD beitragen können, mit zusätzlichen finanziellen Mitteln dotiert werden sollen.

### Menschenrechte

Auf diesem Gebiet hatte der Exekutivrat an seiner 104. Session zwei konkrete Beschlüsse zu fassen.

Angesichts der vermehrt eingehenden Beschwerden betreffend Menschenrechtsverletzungen innerhalb des Kompetenzbereichs der UNESCO (insbesondere auf dem Gebiet der Erziehung), die bisher und auch weiterhin vom "comité sur les conventions et recommandations" behandelt werden, drängte sich eine Neuregelung des Beschwerdeverfahrens auf. Dem Rat lag ein diesbezüglicher Entwurf vor, der letztes Jahr von einer Arbeitsgruppe in harten und langwierigen Verhandlungen erarbeitet worden war. Unter diesen Umständen folgte der Rat dem Vorschlag des Sekretariats, nicht mehr auf den Inhalt dieses Kompromiss-Textes zurückzukommen, so dass dieser tel quel einstimmig verabschiedet wurde. Es wurde allgemein mit Genugtuung festgestellt, dass die UNESCO damit über ein wesentlich effizienteres Instrument zur Bekämpfung von Menschenrechtsverletzungen in ihrem Bereich verfügt.

Der zweite Beschluss steht im Zusammenhang mit dem von der UNESCO besonders geförderten Unterricht der Menschenrechte, und soll gleichzeitig als Beitrag zum 30. Jahrestag der universellen Menschenrechts-Deklaration aufgefasst werden. Es handelt sich um die Schaffung

./.

- 4 -

des "Prix UNESCO destiné à distinguer une activité tendant à développer l'enseignement des droits de l'homme". Dieser Preis soll jedes Jahr, erstmals im Dezember 1978, am Tag der Menschenrechte vergeben werden. Das Reglement für die Verleihung des Preises wurde von der Kommission einstimmig verabschiedet.

#### Charta der nationalen UNESCO-Kommissionen

Das Bedürfnis nach der Schaffung eines derartigen Textes besteht vor allem bei den Ländern der 3. Welt, in welchen die Kommissionen entweder noch nicht existieren, oder infolge mangelnder Institutionalisierung nicht im gewünschten Mass aktiv werden können. Der vorliegende Entwurf, der Aufgaben, Rechte und Pflichten der Kommissionen sowie ihre rechtliche Stellung innerhalb der nationalen Verwaltungen regelt, bietet für die Schweiz wie für die meisten entwickelten Länder keine Probleme, da er im wesentlichen unserem Status quo entspricht. Der Text wird von der 20. Generalkonferenz zu genehmigen sein, und wir werden bei den entsprechenden Beratungen darauf achten müssen, dass sein Inhalt keine für uns problematischen Aenderungen erfährt. Der Exekutivrat empfiehlt der Generalkonferenz, das Dokument nicht als Charta, sondern als "principes directeurs" zu bezeichnen. Es ist jedoch anzunehmen, dass die Länder, die einen derartigen Text brauchen, auf der gewichtigeren Bezeichnung "Charta" bestehen werden.

#### Réglementation internationale éventuelle relative à la condition et au statut social de l'artiste

Man ging allgemein darin einig, dass es im Kompetenzbereich der UNESCO liegt, sich um die Besserstellung der Künstler in der Gesellschaft zu bemühen. Die grossen Redner im Exekutivrat benützten denn auch die Gelegenheit, in schönsten Worten der Kunst und ihren Schöpfern den verdienten Tribut zu zollen. Praktisch ging

./.



- 5 -

es lediglich um die Frage, ob das Thema der allfälligen Schaffung eines internationalen Instruments auf diesem Gebiet in die Traktanden der 20. Generalkonferenz aufgenommen werden sollte, was von der Kommission ohne Gegenstimme und mit drei Enthaltungen (worumunter Japan und Indonesien) positiv entschieden wurde. Der Exekutivrat beschloss allerdings, den Titel eines allfälligen Instruments (siehe oben), in dem Sinn abzuändern, dass der Begriff "statut social" gestrichen und nur noch von der "condition de l'artiste" gesprochen wird, was zwar eine umfassendere aber auch allgemeinere Behandlung des Themas ermöglicht.

Gemäss Instruktionen des AKA und des BIGA konnten wir der Ueberweisung dieses Problems an die Generalkonferenz zustimmen. Dies präjudiziert jedoch noch nicht die schweizerische Haltung gegenüber der Opportunität eines allfälligen Instruments selbst. Aus den Diskussionen in der Kommission ging namentlich hervor, dass es kaum möglich wäre, eine Konvention oder Empfehlung auszuarbeiten, die den nötigen Konsens erhalten würde. Schon die Definitionen des Künstlers und seiner Aufgabe innerhalb der Gesellschaft - es gab alle Nuancen vom völlig frei schaffenden Individuum bis zum Künstler als "Staatsbeamten" - wäre nicht auf einen Nenner zu bringen. Ferner wurden die Vorarbeiten, unter anderem eine gemeinsame Studie UNESCO/OIT, als ungenügend betrachtet. In westlichen Kreisen (auch innerhalb der schweizerischen UNESCO-Kommission) besteht die Tendenz, zusätzliche und gründlichere Untersuchungen des Problems auf nationaler und internationaler Ebene zu verlangen und sich vorderhand auf einen intensiveren gegenseitigen Informationsaustausch zu beschränken. Die Sektion für Kulturelle und UNESCO-Angelegenheiten wird in dieser Sache erneut das AKA und das BIGA konsultieren.

#### Réglementation internationale éventuelle concernant la sauvegarde et la conservation des images en mouvement

Die Schweiz war Mitautorin der an der 19. Generalkonferenz in Nairobi verabschiedeten Resolution, die der geplanten neuen Aktivität der UNESCO zugrunde liegt. Aus der Debatte in der Programm-

./.

- 6 -

kommission ging die Nützlichkeit einer internationalen Regelung zur Bewahrung von Filmmaterial für die künftigen Generationen als unbestritten hervor. Herr Echeverria (Mexiko) unterstrich das Interesse, das gerade auch die 3. Welt an der Bewahrung und Verbreitung ihres kulturellen Erbes haben müsste. Von verschiedenen Seiten wurde ferner die Schaffung von Ausbildungsmöglichkeiten für Spezialisten der Filmkonservierung auf internationaler Basis gefordert. Die Resolution zur Ueberweisung des Themas an die 20. Generalkonferenz, welche definitiv über die Opportunität eines internationalen Instruments beschliessen wird, wurde von der Kommission mit Konsens verabschiedet. Nach Rücksprache mit dem AKA konnten wir unsere Bereitschaft bekanntgeben, ein allfälliges Expertentreffen in dieser Angelegenheit in unserem Land durchzuführen, was vom Sekretariat sehr begrüsst wurde. An der 20. Generalkonferenz wird voraussichtlich ein Mitarbeiter des AKA an den Beratungen über dieses Problem teilnehmen.

Irène Hofer

## Annexe 2

3003 Berne, le 11 août 1978

U N E S C O - Conseil exécutif  
Cent quatrième session

---

Commission financière et administrative

1. Généralités

Du 3 au 10 mai les matières suivantes ont été examinées au sein de la Commission financière, à savoir:

- modification de l'art. 3.9 du Règlement financier;
- rajustements internes du budget dans les limites autorisées;
- acceptations de dons, legs et subventions;
- étude du document 20 C/5 (projet de programme et de budget pour 1979/1980);
- répartition géographique du personnel;
- reconsidération du statut du personnel de formation plutôt technique;
- modifications apportées au barème des quotes-parts des contributions de l'ONU en 1978;
- usage des systèmes informatique et documentaire.

2. Résumé sur le déroulement de l'activité

Point 5.8.1 (104 EX/30) - Rapport du Directeur général sur les systèmes informatique et de documentation

Le représentant de la Suisse s'associe aux orateurs qui reconnaissent l'intérêt apporté par ce document. Il félicite le Secrétariat de l'effort fourni avec succès au cours des quatre dernières années pour redresser une situation quasi compromise en 1974. Se basant sur le contenu des listes de

- 2 -

récapitulation des données, il reconnaît que la plupart des fichiers établis sont judicieux. Il recueille cependant le sentiment que l'on glisse vers un "perfectionnisme" et pose diverses questions sur la densité des informations et leur utilité réelle. Il met en garde contre une expansion onéreuse, mais non indispensable du système. Des questions sont posées sur les risques de double emploi. Des assurances sont données à ce sujet par le Secrétariat.

Le représentant de la Suisse constate avec satisfaction la stabilité des effectifs dans ce secteur d'activité et s'enquiert des possibilités de réduction qui pourraient se manifester, avec l'emploi intensifié de l'informatique. A l'instar de ce qui se présente en général, il semble que l'on aille plutôt vers une extension des tâches que vers une diminution des effectifs en personnel, mais la stabilité de ces derniers paraît néanmoins acquise pour une certaine période.

Le représentant suisse demande encore si les distributions de documentation élargies au-delà de l'UNESCO même, et facilitées par le système électronique, sont une source de recettes. Le problème, selon le Secrétariat, n'a pas encore été examiné sous cet aspect. Il serait difficile paraît-il, notamment dans le cadre des Nations Unies, de percevoir des émoluments.

Afin de manifester le désir d'une retenue dans le développement de l'informatique, le représentant de la Suisse propose un amendement au chiffre 3 de la proposition de résolution qui consiste à y insérer les adjectifs "rationnel et productif". A l'unanimité de la Commission, l'amendement est accepté. Le nouveau texte est le suivant: " 3. Invite le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue du développement rationnel et productif de ces activités".

Point 8.1 (104 EX/44) - Modification du Règlement financier

Alors que la plupart des Délégués admettaient que l'acceptation de la résolution serait une simple formalité, vu que la Confé-

./.

- 3 -

rence générale de 1976 avait accepté, à la majorité simple la modification de l'art. 3, point 9, donnant au Conseil exécutif la compétence d'accorder une augmentation des prévisions supplémentaires jusqu'à concurrence de 7,5 % des crédits ouverts pour l'exercice financier, au lieu de 5 % antérieurement, le Délégué de la République Fédérale d'Allemagne contesta le bien-fondé juridique de cette décision en déclarant qu'en vertu de l'art. XIII de l'Acte constitutif, la majorité des deux tiers était nécessaire pour accepter une modification semblable du Règlement financier. Donc, d'avis diamétralement opposé à celui du service juridique du Secrétariat et à la décision de la Conférence générale, il fut soutenu par plusieurs pays occidentaux, par le délégué de l'URSS et d'autres pays de l'Est, etc. Cette intervention provoqua la création d'un groupe de travail en vue de rédiger un projet de résolution. Vu les intérêts divers des délégations, l'élaboration de la résolution s'avéra très compliquée; elle n'était pas achevée lorsque le soussigné dû rentrer en Suisse.

Point 8.2 (104 EX/45) - Virements de crédits proposés à l'intérieur du budget pour 1977/1978

Accepté sans commentaires.

Point 8.3 (104 EX/46) - Acceptations de dons

La Commission recommande sans réserves l'acceptation du projet de résolution en exprimant sa gratitude aux donateurs, dont la liste figure au chiffre 2 du projet de résolution.

Point 8.4 (104 EX/47) - Répartition géographique du personnel

A l'instar de ce que l'on retrouve à chaque session, qu'il s'agisse de la Conférence générale ou de la Commission administrative, la répartition géographique donne lieu à d'interminables discussions et à la demande de statistiques de plus en plus compliquées.

./.

- 4 -

En résumé, les pionniers du Secrétariat qui, par la force des choses, accusent un excédent d'effectifs très prononcé dans la répartition, devraient rapidement céder la place à des représentants de pays ayant accédé beaucoup plus tard à l'UNESCO. Les débats et les exigences ont un caractère nettement politique. En résumé, chaque fois ces débats arrivent à la conclusion d'une résolution engageant, entre autres choses, le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue d'obtenir une répartition géographique équitable dans l'ensemble du Secrétariat, tant au Siège qu' hors du Siège.

A l'instar des nations se trouvant dans la même situation, la Suisse se tient à l'écart des débats en cause, vu qu'elle figure parmi les pays largement surreprésentés et que sa neutralité est tout de même un obstacle à exposer les faits tels qu'ils sont.

Point 8.5 (104 EX/48) - Dispositions applicables au groupe des techniciens

Il s'agit en l'occurrence d'accepter la révision de dispositions administratives applicables à ce groupe, dispositions tendant à une amélioration du statut, par souci d'alignement à d'autres fonctions.

La Suisse a pu se rallier au projet de résolution qui paraît équitable.

Point 8.6 (104 EX/49) - Rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale

La Commission administrative prend note du contenu de ce rapport et propose d'approuver l'intention du Directeur général d'appliquer aux membres de l'UNESCO le barème prévoyant des ajustements sur des mouvements d'indice de 5 % et non plus de 5 points.

Rien ne s'oppose à ce que nous nous rallions à ce changement de système qui correspond à ce que le gouvernement suisse pratique pour ses agents du service extérieur.

./.

- 5 -

Point 8.7 (104 EX/50) - Incidences des changements intervenus dans le barème des quotes-parts des contributions des Nations Unies en 1978 sur le barème de l'UNESCO

Il s'agissait de se prononcer sur l'époque à dater de laquelle les modifications intervenues à l'ONU devaient être appliquées à l'UNESCO, à savoir: en cours d'exercice ou au début de la période biennale suivante ?

Les avis étaient partagés selon qu'il en résulte une diminution ou une augmentation de la contribution. En ce qui concerne la Suisse, il n'y a pas de changement, le taux reste prévu à 0,95 %. Le projet de résolution propose d'éviter des changements de taux en cours d'exercice. Il fut accepté.

Point 4.2 (20 C/5) - Aspects administratif et financier du document

#### Introduction

L'examen des dispositions d'ordre général n'appelle pas de commentaires.

#### Titre I - Service du Directeur général

a) Des précisions sont demandées sur la nécessité de la création d'un Groupe de réflexion, alors que le Directeur général dispose déjà d'un état major assez important et compétent (0034).

Le Secrétariat explique alors que ce Groupe de réflexion est nécessaire "parce que, si le Secrétariat avait une opinion générale sur les problèmes mondiaux, il était néanmoins trop engagé dans l'exécution du programme pour prendre un recul de réflexion suffisant". De plus, il assure la Commission que les fonctions du Groupe de réflexion ne font pas double emploi avec celles de la Commission internationale d'études des problèmes de communication.

./.

- 6 -

- b) En ce qui concerne le regroupement d'un certain nombre de services (0021) et la création de 2 nouveaux postes de sous-directeur général, le représentant de la Suisse a demandé si cette conception n'était pas un signe d'une tendance à une centralisation trop poussée au niveau le plus élevé ? Ceci serait en effet contraire aux techniques modernes qui prévoient plutôt une délégation des responsabilités et la création d'une collaboration de plus en plus latérale. La question se pose, tout en reconnaissant au Directeur général le droit d'organiser ses services selon les besoins qu'il juge utiles, de savoir si les dépenses supplémentaires qui en résultent sont vraiment en rapport avec le résultat recherché.

La réponse du Secrétariat faisant valoir que ce regroupement et la création d'un poste de sous-directeur général pour les études et la programmation ne signifient pas la création d'un nouveau secteur s'ajoutant à ceux qui existaient déjà, mais de tenir compte des responsabilités supplémentaires qui incombent au Directeur du Bureau d'études et de planification, n'a pas convaincu plusieurs délégués.

- c) L'augmentation des tâches et des effectifs subordonnés à l'Inspection générale (0051) et la création d'un poste de spécialiste du traitement électronique des données dans la Division de la vérification des comptes ne rencontrent pas l'approbation de plusieurs membres de la Commission. Ceux-ci prient instamment le Directeur d'étudier la possibilité de supprimer ce poste.

Le représentant de la Suisse est à l'origine des débats ouverts à ce sujet. Il estime qu'il y a là une superposition de contrôles qui ne paraissent pas indispensables. Il est d'avis qu'au lieu d'augmenter le nombre des vérificateurs à haut échelon, il faut plutôt créer des programmes électroniques de contrôle des données dans les services



- 7 -

existant déjà. Il émet aussi l'opinion qu'une économie de force humaine, et par conséquent d'argent, pourrait être faite dans ce secteur.

## Titre II

- d) L'activité de l'Office de presse de l'UNESCO (6014ss) fut un des points très minutieusement examiné, notamment en ce qui concerne les repères à trouver pour évaluer la productivité des agents de vente, afin d'éviter le gaspillage et d'élargir la distribution des publications.
- e) L'évolution des effectifs et des coûts dans les services généraux à proprement parler, n'appelle pas d'observations critiques. L'augmentation des dépenses qui y figure est la conséquence de l'inflation générale, qui ne manque pas d'avoir une influence très sensible sur le coût des salaires. A ceci s'ajoutent les dépenses très élevées pour l'augmentation des langues de travail reconnues par l'UNESCO, notamment les problèmes de traduction et de documentation.
- f) En ce qui concerne la répartition au budget des dépenses consécutives à l'inflation proprement dite et de celles provenant des fluctuations de change, les avis sont partagés. (Titre VI et Titre VIII du budget). Plusieurs pays ne veulent en fait pas admettre de différence entre ces deux sources d'augmentation de charges des contributions nationales. Ils estiment que le tout devrait être englobé dans le Titre VI "Réserve budgétaire". Quant à nous, nous approuvons plutôt la nuance faite par le Secrétariat entre l'inflation en général et les différences de changes. Nous ne voyons pas, dans cette séparation de possibilités, de "manoeuvres" permettant de cacher des réserves.

- 8 -

A la demande de plusieurs délégués, le Secrétariat a donné une liste détaillée des catégories de dépenses imputables à l'inflation. Ces éléments sont précis et contrôlables.

- g) La structure du Secrétariat (emploi du personnel et répartition des tâches dans l'ensemble des services) appelle de la part du représentant de Suisse le signalement de 11 nouveaux postes de cadres ou de services qui ressortent lors de la comparaison des organigrammes des documents 19 C/5 et 20 C/5. Parmi ces 11 nouveaux postes figurent ceux déjà cités dans ce rapport. Quant aux autres services, ils ne seraient, selon les déclarations du représentant du Secrétariat, pas nouveaux, mais représentent des fractionnements de services déjà existants. Le représentant suisse remercie des renseignements reçus, mais reste de l'avis que, par ces fractionnements, on va certainement créer une série de nouveaux postes de cadres et, par conséquent, à long terme, il en résultera une augmentation sensible des frais.

### Conclusions

- a) Le présent rapport se limite essentiellement aux projets au sujet desquels le suppléant du membre suisse a estimé devoir intervenir, ainsi qu'à certains problèmes de fond. Le rapport "lère et 2e parties" de la Commission financière et administrative (104 EX/42) donne le reflet détaillé de l'ensemble des débats.
- b) L'art. 16 (4) du manuel du Conseil exécutif définit la tâche de la Commission ainsi:
- "(4) La Commission financière et administrative est invitée par le Conseil exécutif à soumettre le Projet de programme et de budget à un examen technique qui comprendra une étude approfondie de l'opportunité de certaines des mesures administratives proposées et de leurs incidences financières et à faire à ce sujet un rapport détaillé au Conseil."

./.

- 9 -

En conséquence, la Commission n'a pas compétence d'accepter ou de refuser les données budgétaires.

- c) L'aspect politique et les propositions plus ou moins opportunistes qui interviennent dans les débats concernant en premier lieu la répartition géographique des places à attribuer au personnel, la propagation de la documentation et de l'extension du nombre des langues à utiliser à l'UNESCO mis à part, il est permis d'affirmer que la Commission a soumis les chapitres d'organisation du Secrétariat à des examens critiques assez sévères, tout en devant reconnaître que les compétences en la matière ne peuvent être enlevées au Directeur général et que le résultat des études se limite à des invitations de donner suite aux propositions ou aux observations de la Commission pour tendre à des résultats plus économiques.

La Commission effectua aussi de fortes pressions pour tenter de maintenir au niveau le plus bas les réserves budgétaires ou le plafond du fonds de roulement.

Il y a aussi lieu de relever que le Directeur général cherche à limiter l'augmentation trop massive du plafond budgétaire, tout en voulant satisfaire aux exigences des programmes, en comprimant les services strictement administratifs. Il serait souhaitable que cette conception ne dépasse pas certaines limites si l'on veut atteindre le but recherché. Il semble que les véritables économies pourraient être réalisées plutôt dans le regroupement de programmes, voire l'analyse et, le cas échéant, la suppression de programmes dépassés ou qui n'offrent qu'un intérêt local et par trop relatif.

Eugène Pahux

---